

29-03-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 29 MARS 2016 À 21 H 02, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 02.

116-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Création d'un fonds pour activités spéciales – Contribution volontaire des employés;
3. Faubourg St-Félix, phase II – Demande de C. A. pour le prolongement des services municipaux sur la rue « C » et sur une section de la rue Bissonnette : engagement municipal à mettre en œuvre le plan correcteur;
4. Vidange de boues, étangs n° 2 et n° 3 – Mandat à Beaudoin Hurens inc. (9 500 \$);
5. Adoption du 2^e projet de règl. n° 315-2016 - Ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règl. de zonage n° 574-96;
6. Avis de motion : Règlement n° 315-2016 - Ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règl. de zonage n° 574-96;
7. Adoption du 2^e projet de règl. n° 316-2016 - Agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifier des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol;
8. Avis de motion : Règlement n° 316-2016 - Agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifier des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

117-2016

Création d'un fonds
pour activités sociales

CONSIDÉRANT QUE des employés municipaux souhaitent la création d'un fonds, au compte de grand-livre n° 55 138 75 000, pour y amasser des sommes qui serviront à défrayer des activités sociales choisies par eux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord à ce que la contribution volontaire des employés à ce fonds soit prise à même le salaire net versé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser :

1. la création d'un fonds au compte de grand-livre n° 55 138 75 000 qui servira aux activités sociales des employés;
2. la prise de la cotisation de chacun d'eux directement à même leur salaire net.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

118-2016

Faubourg St-Félix, phase II
 Prolongement des serv. mun.
 rue « C » et section rue « A »
 - Plan correcteur (CA)

CONSIDÉRANT la résolution n° 056-2016 autorisant les promoteurs ainsi que le consultant de la firme Beaudoin Hurens inc. à soumettre une demande de certificat d'autorisation pour la phase II du projet « Faubourg St-Félix » (dossier n° J9520-03) et mentionnant quelques engagements municipaux;

CONSIDÉRANT QU' une évaluation préliminaire de la demande d'autorisation a été effectuée par le MDDELCC et qu'il mentionne des renseignements manquants;

CONSIDÉRANT QU' un plan correcteur pour l'usine d'épuration doit être soumis afin de respecter les exigences de rejets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le plan correcteur préparé par la firme Beaudoin Hurens inc.;
2. de confirmer que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à mettre en œuvre ce plan correcteur et à respecter l'échéancier qui y est prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

119-2016

Vidange des boues :
 étangs aérés n° 2 et 3
 Mandat à Beaudoin Hurens

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 118-2016, la Municipalité a adopté un plan correcteur pour le rebattement du phosphore dont le principal élément est la vidange des boues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme Beaudoin Hurens inc. à préparer des documents d'appel d'offres pour la vidange des boues des étangs n° 2 et n° 3, incluant la préparation de l'estimation de coût et la surveillance, pour un montant forfaitaire de 9 500,00 \$ avant taxes :

Description des services	Honoraires
1. Préparation des estimations préliminaires;	500 \$
2. Préparation du devis d'appel d'offres;	3 000 \$
3. Suivi lors de l'appel d'offres et recommandation;	1 200 \$
4. Surveillance bureau et surveillance à temps partiel lors des travaux (maximum 10 jours de pompage).	4 800 \$
Sous-total (avant taxes)	9 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

120-2016

Adoption du 2^e projet
Règlement n° 315-2016
- Ajout à la zone CoIn1-2
du Règlement n° 574-96

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet du règlement numéro 315-2016 visant à ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règlement de zonage paroisse numéro 574-96, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 315-2016 soit adopté, sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 315-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

121-2016

Avis de motion
- Règlement n° 315-2016
- Ajout à la zone CoIn1-2
du Règlement n° 574-96

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet d'ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règlement de zonage numéro 574-96.

122-2016

Adoption du 2^e projet
Règlement n° 316-2016
- Agrandir la zone Re4-4,
dispositions relatives à la
mécanique du bâtiment et
coefficient d'emprise au sol

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet du règlement numéro 316-2016 visant à agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifiant des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol, avec modifications;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 316-2016 soit adopté avec les modifications proposées.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 316-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

123-2016

Avis de motion

- Règlement n° 316-2016
- Agrandir la zone Re4-4,
dispositions relatives à la
mécanique du bâtiment et
coefficient d'emprise au sol

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet d'agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifiant des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol.

124-2016

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 26.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».